

MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL : CE QUI CHANGE EN 2026 ET 2027



La prime versée à l'occasion de l'obtention de la Médaille d'Honneur du Travail va connaître des évolutions importantes qui auront un impact direct sur le pouvoir d'achat des salariés concernés.



JUSQU'À PRÉSENT

La prime de médaille du travail bénéficiait d'une tolérance administrative permettant une exonération de cotisations sociales dans la limite d'un mois de salaire de base, à condition qu'elle soit versée au moment de la remise de la médaille.



CE QUI CHANGE EN 2026

À compter du 1^{er} janvier 2026 :

- ✓ La prime reste exonérée de cotisations sociales (dans la limite d'un mois de salaire de base et sous conditions).
- ! En revanche, elle devient imposable au titre de l'impôt sur le revenu.



CE QUI CHANGE EN 2027

À compter du 1^{er} janvier 2027 :

- ! Fin de la tolérance administrative.
- ! Soumise à l'ensemble des cotisations sociales.
- ! Soumise à la CSG et à la CRDS.
- ! Intégrée intégralement dans l'assiette de rémunération comme un salaire classique.



QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES SALARIÉS ?



Dès 2026 :
augmentation de l'imposition.



Dès 2027 :
augmentation des
prélèvements sociaux.



Baisse du montant
net perçu.



À RETENIR



Jusqu'au 31 décembre 2026 : exonération sociale maintenue sous conditions mais prime imposable.



À partir du 1^{er} janvier 2027 : **fin de toute exonération sociale.**

*Le SLICA PAC CENTRE CDG reste à votre écoute,
constructif et déterminé à défendre vos droits.*